Comment expliquer le bulletin?

Intention pédagogique

Informer, développer et bonifier les pratiques évaluatives

Aspect(s) de l'évaluation traité(s)

La valeur fondamentale de transparence, la fonction de reconnaissance des compétences et le développement d'un outil

Degré d'appropriation de votre équipe

Équipe ayant une connaissance de base de la politique d'évaluation et souhaitant l'intégrer davantage à sa pratique.

Ordre(s) d'enseignement ciblé(s)

Préscolaire, primaire et secondaire

Personnel ciblé

- À l'exception du personnel des classes d'accueil, tout le personnel de votre école peut participer à cette activité. Aucune modalité spécifique n'est à prévoir pour les enseignants d'éducation physique ou des arts, par exemple.
- Convient à tout type d'école ou de classe utilisant le programme de formation de l'école québécoise, régulier ou modifié. Il faudra cependant que les intervenants du même type de classe soient regroupés, peu importe le niveau scolaire.

Prérequis

Aucun

Description

- Demander aux enseignants de consulter ou présenter en équipe le **document de base de l'activité**, soit :
  - Pour les classes primaire et secondaire utilisant le PFÉQ, évaluation régulière : texte Comment comprendre le bulletin de mon enfant, version primaire ou secondaire (voir section Matériel)
  - Pour les classes primaire et secondaire utilisant le PFÉQ, évaluation modifiée : consulter le PowerPoint destiné aux parents (canevas à compléter; voir section Matériel)
  - Pour les classes d'éducation préscolaire : texte Comment comprendre le bulletin de mon enfant, version primaire (voir section Matériel).
- En équipe (s'assurer d'avoir une personne par niveau, cycle ou discipline; en somme avoir des équipes variées et le plus représentatives possible de l'école, au sein du **même type d'évaluation**, soit régulière, modifiée ou du préscolaire). Des équipes de 4 à 6 personnes sont suggérées.
- Sur chacune des tables déposer les **Documents de soutien aux réflexions (ANNEXE A).** Les présenter à l'équipe-école ou laisser les équipes en prendre connaissance.
- Demander à chaque équipe soit :

- De bonifier le document de base de l'activité (texte ou PowerPoint) en venant ajouter des précisions et informations pertinentes et en retirant les sections l'étant moins. Il est à noter que l'équipe du préscolaire devra apporter plusieurs changements au document, en regard des particularités à l'enseignement préscolaire (cote, évaluation développementale vs bilan, …). Les documents de l'annexe A seront en mesure de soutenir leurs réflexions;

ou

- Utiliser le document de base de l'activité (texte ou PowerPoint) comme canevas, afin de produire une fiche explicative du bulletin et de l'évaluation à leurs élèves.

- Chaque équipe dépose son document dans un espace commun à votre choix. Chaque équipe va ensuite consulter l'ensemble des propositions en fin d'activité.
- Un canevas commun pourrait finalement être adopté pour toute l'école ou bien chaque enseignant pourrait aller piger dans cette banque en vue des bulletins à venir. Dans le cas du PowerPoint, les équipes des classes utilisant l'évaluation modifiée pourrait utiliser cette présentation en rencontre de parents (ex : pour les classes d'adaptation scolaire).

Matériel nécessaire

1. **Document de base de l'activité**

   Pour évaluation régulière préscolaire, primaire et secondaire

   Article *Comprendre le bulletin de mon enfant au primaire* (Allô prof, novembre 2018)

   Article *Comprendre le bulletin de mon enfant au secondaire* (Allô prof, novembre 2018)

   Pour évaluation modifiée

   Primaire

   Présentation PowerPoint pour les parents : explications de l'évaluation modifiée au primaire (4e lien sur la page)

   Secondaire

   Présentation PowerPoint pour les parents : explications de l'évaluation modifiée au secondaire (4e lien sur la page)

2. **Documents de soutien aux réflexions (ANNEXE A)**

Durée de l'animation

Environ ½ journée

Taille du groupe

Peu importe

ANNEXE A –

- Consultez la **section VII- Évaluation des apprentissages du Régime pédagogique** pour toutes les précisions nécessaires en lien avec le bulletin et les communications avec les parents, du préscolaire au secondaire, en cliquant **ICI**
- Affiche de vulgarisation du rapport du Conseil supérieur de l'éducation: évaluer pour que ça compte vraiment
- Document synthèse du rapport du Conseil supérieur de l'éducation: évaluer pour que ça compte vraiment
- Une courte vidéo sur le même sujet : http://www.ctreq.qc.ca/evaluer-pour-que-ca-compte-vraiment-une-video-a-decouvrir/

Extraits de la Politique d'évaluation des apprentissages

Par ailleurs, mettre en évidence le jugement de l'enseignant confirme la nécessité d'une évaluation des apprentissages de grande qualité et empreinte de rigueur pour éviter toute impression de subjectivité. Ainsi, le jugement professionnel doit reposer sur des informations pertinentes, valides et suffisantes, recueillies à l'aide d'instruments formels ou informels selon les situations.

Le jugement repose sur une évaluation de qualité

p. 15 de la Politique d'évaluation des apprentissages (MELS 2003)

La rigueur

La rigueur se traduit par une évaluation soucieuse d'exactitude et de précision. Elle est soutenue par une démarche formelle ou informelle, selon les situations. L'utilisation d'une instrumentation de qualité pour la collecte des données sur l'apprentissage et pour leur interprétation contribue à assurer la fidélité de l'évaluation. Il est essentiel que les informations recueillies soient pertinentes et suffisantes si l'on veut se prononcer sur les apprentissages des élèves. Une évaluation rigoureuse doit conduire à poser les jugements les plus justes possibles afin de prendre des décisions et de mener des actions qui vont servir à faire progresser l'élève, à l'orienter dans son cheminement scolaire et à reconnaître officiellement ses apprentissages.

p.11 de la Politique d'évaluation des apprentissages (MELS 2003)

La cohérence

La cohérence oblige avant tout à inscrire l'évaluation des apprentissages en fonction de la mission de l'école, telle qu'on l'a définie dans l'*Énoncé de politique éducative : L'École, tout un programme*, et qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier. La cohérence suppose aussi que l'évaluation est en relation directe avec l'apprentissage et avec le programme qui l'encadre. Il est donc essentiel de tenir compte, dans chacun des secteurs, des éléments que contiennent les programmes de formation et d'études, notamment les compétences et les connaissances, les résultats attendus et les critères d'évaluation. De plus, la cohérence suppose qu'il y a toujours un rapport étroit entre ce qui est évalué et ce qui a fait l'objet d'apprentissage. En ce sens, le respect de la cohérence permet d'assurer la validité de l'évaluation.

p. 10 de la Politique d'évaluation des apprentissages (MELS 2003)

Le ministère de l'Éducation reconnaît que l'évaluation a deux fonctions principales, soit l'aide à l'apprentissage et la reconnaissance des compétences. La première, en grande partie à cause de son potentiel de régulation et parce qu'elle permet une rétroaction continue, s'apparente à l'évaluation formative. Quant à la fonction de reconnaissance des compétences, il est trompeur de la qualifier de sommative dans la mesure où il ne s'agit pas de la somme d'évaluations cumulées durant une période donnée, comme on le fait habituellement en formation générale des jeunes. En effet, l'évaluation en vue de la reconnaissance des compétences vise à vérifier si le niveau attendu de développement des compétences est atteint.

Les deux fonctions principales de l'évaluation : l'aide à l'apprentissage et la reconnaissance des compétences

p. 29 de la Politique d'évaluation des apprentissages (MELS 2003)

- Pour l'**évaluation modifiée**, en plus du régime pédagogique et de la Politique d'évaluation (voir ci-dessus), consultez **l'onglet Classes d'adaptation scolaire** (primaire ou secondaire du site de l'adaptation scolaire de la CSDM pour de plus amples renseignements en cliquant **ICI**

- Pour l'**éducation au préscolaire**, en plus du régime pédagogique et de la Politique d'évaluation (voir ci-dessus), consultez les **pages 11 à 21 du document *Éducation préscolaire; foire aux questions*** (Direction de la formation générale des jeunes, octobre 2017) en cliquant **ICI**